

Séminaire régional en régulation et supervision bancaires à Cotonou

Séminaire régional organisé conjointement par le Département des Marchés Monétaires et de Capitaux (MCM) du FMI, l'AFRITAC de l'Ouest et l'AFRITAC Centre

Domaine : régulation et supervision bancaires

Autorités bénéficiaires : BEAC, COBAC, BRB, BCC, BCSTP

Dates : du 23 au 26 septembre 2019

L'AFRITAC Centre a organisé un séminaire régional, conjointement avec l'AFRITAC de l'Ouest et le Département des Marchés Monétaires et de Capitaux du FMI, du 23 au 26 septembre 2019 à Cotonou (Bénin), portant sur le thème suivant : « Pour une approche efficace de la régulation et de la supervision concernant la cybersécurité dans le secteur bancaire ».

Les banques centrales et les autorités de supervision bancaire de la sous-région (la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale, la Banque Centrale du Congo, la Banque de la République du Burundi et la Banque Centrale de São Tomé e Príncipe) ont été représentées par des superviseurs bancaires, des responsables de la surveillance des systèmes et des moyens de paiement ainsi que par des responsables de la sécurité informatique.

Le séminaire régional a permis de faire un tour d'horizon circonstancié des enjeux qui s'attachent au renforcement de la cybersécurité dans le système bancaire de la CEMAC. Des points d'attention spécifiques ont porté sur les modalités des contrôles sur pièces et sur place en matière de cybersécurité, afin de conférer au séminaire régional un caractère opérationnel pour les autorités participantes, lesquelles ont également présenté leur situation et leurs difficultés en ce domaine. De nombreux échanges entre les experts et les participants ont contribué à la dynamique de partage d'expériences entre les autorités des deux sous-régions de l'Afrique Subsaharienne francophone et au renforcement de leurs capacités.

Pour aller plus loin, il est recommandé de consulter la récente publication du FMI sur la supervision de la cybersécurité : « Cybersecurity Risk Supervision » accessible par le lien suivant <https://www.imf.org/en/Publications/Departmental-Papers-Policy-Papers/Issues/2019/09/23/Cybersecurity-Risk-Supervision-46238> ainsi que, comme exemple de bonne pratique, la publication de l'ACPR sur la supervision du risque informatique accessible par le lien suivant <https://acpr.banque-france.fr/document-de-reflexion-sur-le-risque-informatique-version-finale>.
